



Les grands défis de la gestion des déchets des immeubles à logements multiples

Puisque la Ville commence à mettre au point son nouveau Plan directeur de la gestion des déchets solides (le « Plan directeur »), il est essentiel d'avoir une vue d'ensemble du système actuel de gestion des déchets, afin de connaître les occasions de rehausser les services et les programmes offerts aux clients. L'information reproduite dans le présent document vient éclairer les défis à relever dans la gestion et le réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples. Il est important de connaître ces défis pour recommander les moyens grâce auxquels la Ville pourra le mieux résoudre les difficultés et respecter la vision et les principes qui guident le Plan directeur.

Contexte

Le parc de logements de la Ville d'Ottawa, capitale du Canada, regroupe des maisons unifamiliales, des habitations jumelées et des immeubles à logements multiples (soit un ensemble de maisons en rangée et d'immeubles d'appartements de six logements ou plus). La Ville d'Ottawa assure les services de collecte des déchets d'environ 1 700 immeubles à logements multiples regroupant un total de 113 000 logements, ce qui représente environ 27 % du total des habitations sur le territoire de la Ville.

Les données sur la collecte des déchets nous apprennent que 20 % de l'ensemble des déchets recueillis par la Ville d'Ottawa sont générés dans des immeubles à logements multiples. Même s'il ne produit que le cinquième de l'ensemble des déchets recueillis par la Ville, ce secteur offre une occasion exceptionnelle d'accroître le réacheminement des déchets. Les données sur la collecte des déchets en 2018 indiquent que le taux de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples est de l'ordre de 17 %. Autrement dit, il y a une différence de près de 32 % dans les taux de réacheminement des déchets entre les habitations qui les déposent en bordure de rue et les immeubles à logements multiples!

Il faut reconnaître que la gestion des déchets dans les immeubles à logements multiples est différente de la gestion des déchets en bordure de rue et qu'elle donne lieu à des difficultés



exceptionnelles quand il s'agit d'améliorer le réacheminement des déchets. Dans la section suivante, nous nous penchons sur ces difficultés.

Les consignes du gouvernement provincial sur la gestion des déchets des immeubles à logements multiples

La gestion des déchets résidentiels est réglementée par le gouvernement provincial, et la Ville d'Ottawa est chargée de réaliser des programmes et d'assurer des services qui répondent aux exigences du gouvernement.

En vertu de la réglementation provinciale, les immeubles à logements multiples font partie du secteur des établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI). Autrement dit, ils sont assujettis au *Règlement de l'Ontario 103/94 (Industrial, Commercial, and Institutional Source Separation Programs)*. En vertu de ce règlement, les propriétaires sont responsables de la réalisation des programmes de gestion des déchets. La Ville n'a aucun rôle officiel à jouer dans la collecte et le réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples. Toutefois, elle a décidé d'assurer les services de collecte et de réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples afin d'aider les propriétaires à respecter les exigences du gouvernement provincial. Elle le fait dans le cadre du *Règlement sur la gestion des déchets solides* (n° 2012-370).



Plan directeur des déchets solides

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a publié sa [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* afin d'amener les municipalités et les entreprises à réduire les déchets alimentaires et organiques et à rehausser le réacheminement. Dans sa déclaration de principes, le gouvernement provincial fixe, pour chaque secteur, des cibles ambitieuses dans la réduction et le réacheminement des déchets alimentaires. **Les immeubles à logements multiples doivent viser à réduire de 50 % les déchets et à valoriser d'autant les ressources des déchets alimentaires et organiques d'ici 2025.**



La Ville d'Ottawa assure la collecte des déchets alimentaires et organiques dans les immeubles à logements multiples dans le cadre du Programme de bac vert. En date de mars 2020, 36 % des 1 700 immeubles à logements multiples servis par la Ville d'Ottawa sont inscrits au Programme de bac vert. Les propriétaires peuvent aussi collaborer avec la Ville pour relever les défis dans le lancement et le maintien du Programme de bac vert afin de respecter les objectifs du gouvernement provincial.

Les grands défis et les vastes perspectives de la gestion des déchets des immeubles à logements multiples

La gestion des déchets des immeubles à logements multiples fait appel à plusieurs intervenants pour assurer le succès du réacheminement et de la gestion des déchets, dont les résidents qui participent aux programmes de recyclage et de bac vert et le personnel immobilier qui met en œuvre et gère ces programmes.

Résidents

Les résidents jouent un rôle important dans l'amélioration du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples. Il est important de connaître leurs opinions et leurs



Plan directeur des déchets solides

difficultés dans la gestion des déchets afin de réduire les obstacles et de les encourager à participer aux programmes de réacheminement des déchets.

En 2018, la Ville a mené une [étude de marché](#) (cf. la version française de la synthèse administrative en cliquant sur [ce lien](#)) à propos des opinions et des comportements des résidents dans la gestion des déchets solides. Des résidents ont fait savoir que l'inaccès aux programmes et leur incommodité sont les deux plus grands obstacles qui empêchent de participer à des programmes de réacheminement des déchets dans les immeubles à logements multiples.

Inaccès : Même si tous les immeubles à logements multiples dont la Ville ramasse les déchets ont des programmes de recyclage, 25 % des résidents ont fait savoir qu'ils n'ont pas accès à ces programmes. Autrement dit, les résidents ne savaient pas où se trouvaient les bacs de recyclage ou avaient de la difficulté à y avoir accès. En outre, moins du tiers des résidents des immeubles à logements multiples ont fait savoir qu'ils ont accès au Programme de bac vert. Parmi ceux qui n'ont pas de bac vert, 73 % ont affirmé qu'ils feraient appel à ce programme s'ils y avaient accès.

Incommodité : Dans les immeubles dotés de programmes de recyclage et de bac vert, les résidents ont fait savoir que l'incommodité est le plus grand obstacle qui les empêche de faire appel aux programmes ou de s'en servir davantage. Dans les immeubles d'appartements, de nombreux résidents ont accès, à chaque étage, à des vide-ordures pratiques; or, ils doivent apporter dans une zone centrale (souvent au rez-de-chaussée, dans le sous-sol ou à l'extérieur) les matières à déposer dans les bacs de recyclage et dans les bacs verts.

Ces obstacles offrent tous deux l'occasion de se pencher sur les options permettant d'améliorer la commodité des programmes de réacheminement des déchets à l'intention de ceux et celles qui habitent des immeubles à logements multiples.

Personnel immobilier : propriétaires, gestionnaires et concierges

Comme nous l'avons mentionné auparavant, il appartient aux propriétaires fonciers de mettre en œuvre et de gérer les programmes de réacheminement des déchets dans leur propriété. Le gouvernement provincial n'oblige les propriétaires et gestionnaires des immeubles à



Plan directeur des déchets solides

logements multiples qu'à offrir à leurs résidents des programmes de gestion et de recyclage des déchets. Dans de nombreux immeubles, on appuie les programmes de recyclage et de bac vert et on en fait la promotion; or, on relève des difficultés dans l'extension des programmes de réacheminement dans ces immeubles. La place limitée est l'un des plus grands obstacles qu'ils affrontent.

Place limitée. La Ville assure des services à l'intention du secteur des immeubles à logements multiples depuis la régionalisation, en 1995, de la gestion des déchets. À Ottawa, 80 % des appartements sont construits dans des immeubles bâtis avant cette date. Autrement dit, ces immeubles ont pu être aménagés sans prévoir de place pour les conteneurs de réacheminement. Cette difficulté offre l'occasion de se pencher sur des moyens économes de superficie pour assurer les services de ramassage et de recyclage des déchets et de collecte des bacs verts tout en respectant l'ensemble des règlements sur les propriétés et des exigences du Code de prévention des incendies.

Politiques, outils et ressources offerts par la Ville

La Ville s'est penchée sur différentes politiques et ressources et sur divers outils afin de réduire les obstacles et de promouvoir la participation aux programmes de gestion et de réacheminement des déchets.

Règlement sur la gestion des déchets solides : Ce règlement, qui précise que les immeubles à logements multiples doivent être dotés de programmes de séparation à la source pour que la Ville y ramasse les déchets, trace les grandes lignes des exigences à respecter pour les conteneurs et la collecte des déchets.

Normes d'aménagement des sites : On prend connaissance de toutes les demandes d'aménagement des immeubles à logements multiples pour s'assurer qu'il y a suffisamment de place pour ranger les déchets, les bacs de recyclage et les bacs verts et que les véhicules de collecte des déchets puissent avoir accès aux conteneurs. Ces normes sont en vigueur depuis 2012.

Inspecteurs des déchets solides : Les inspecteurs des déchets solides de la Ville travaillent de concert avec l'entrepreneur chargé de la collecte des déchets et le personnel immobilier afin de résoudre les difficultés, de veiller à ce que les matières



Solid Waste Master Plan

Plan directeur des déchets solides

soient ramassées dans les délais et de promouvoir la participation aux programmes de réacheminement. Ils offrent aussi des ressources d'information au personnel immobilier et aux résidents.

Centre d'appels 3-1-1 : Ce centre donne de l'information sur les programmes de gestion des déchets, sur les solutions à apporter aux problèmes de collecte et sur les moyens à prendre pour pouvoir aménager un nouveau service de collecte des déchets.

Documents d'information dans les halls d'entrée : La Ville offre gratuitement des services de promotion et de l'aide dans l'information sur le réacheminement des déchets à l'intention des résidents, notamment en déposant des documents d'information dans les halls d'entrée des immeubles.

Enseignes et affiches : La Ville offre gratuitement des enseignes et des affiches aux propriétaires et aux gestionnaires d'immeubles à logements multiples afin de donner aux résidents de l'information sur les programmes de réacheminement des déchets. L'étude de marché a permis de constater que 62 % des résidents qui consultent les enseignes et les affiches croient qu'il s'agit de ressources valables pour réunir de l'information sur les programmes de réacheminement des déchets.



Et ensuite?

La Ville d'Ottawa met actuellement au point la Stratégie de gestion des déchets des immeubles à logements multiples (la « Stratégie »); il s'agit de l'un des premiers projets modulaires du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Ce plan directeur fera un tour d'horizon des options à court, à moyen et à long termes permettant de répondre aux besoins de la Ville dans la gestion des déchets dans les 30 prochaines années, alors que la Stratégie portera sur les politiques, les programmes et les initiatives pilotes du réacheminement des déchets à mettre en œuvre dans un délai de cinq ans. Toutes les recommandations de la Stratégie viendront étayer la vision et les principes qui guideront le Plan directeur. La Stratégie devrait pouvoir être soumise au Conseil municipal pour étude au début de 2021.

On tiendra compte, dans l'élaboration de la Stratégie, des commentaires adressés à la Ville par les résidents et les principaux intervenants dans le cadre de [Participons Ottawa](#) et dans d'autres consultations publiques sur le Plan directeur.

Nous vous invitons à nous faire connaître votre avis!